



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15 - INT - 485

Déposé le : 01.12.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures cantonales

Texte déposé

Le Conseil fédéral a produit 2 rapports « Stratégie de la Suisse pour la lutte antiterroriste » et « Mesures de lutte prises par la Suisse contre le terrorisme à motivation djihadiste ». Ces rapports mettent en évidence que certaines mesures sont de niveau cantonal.

Lorsqu'un parent ou un proche soupçonne son enfant de se radicaliser, il ne sait pas vers qui se tourner. Les cantons de Berne et Zürich ont créé un service de consultation « Radicalisation ». Les proches qui ont un doute peuvent contacter ce service par téléphone ou e-mail. Ce service n'est pas seulement ouvert aux problèmes liés à la radicalisation djihadiste, mais également aux organisations les plus diverses telles que sectes, groupement religieux ou politiques, hooliganisme, extrémismes de droite ou de gauche, ...

Dans le cadre du terrorisme, une fois que ces jeunes sont de retour de Daech, on ne peut pas les laisser simplement vaquer à leurs occupations. Ils sont clairement un risque pour la population, car ces jeunes ont été déshumanisés, et on leur a aussi enlevé le sentiment d'empathie qui retient la plupart d'entre nous de faire des choses ignobles. Il est dès lors fondamental de les resocialiser et de les réhumaniser. Cela doit se faire dans un centre adéquat.

Finalement, il n'existe pas partout en Suisse des bases légales permettant une surveillance discrète dans le Système d'information Schengen (SIS) des personnes voulant quitter le territoire pour des motivations djihadistes. Le Service de Renseignement de la Confédération (SRC) et Fedpol ne disposent actuellement pas non plus d'une base légale le leur permettant. La nouvelle loi sur le renseignement prévoit une telle base légale pour le SRC mais pas pour Fedpol. Une fois entrée en vigueur, elle permettra au moins au SRC de signaler aux fins de surveillance discrète dans toute l'Europe les personnes représentant une menace importante pour la sécurité intérieure ou extérieure.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Dès lors, nous souhaitons que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes :

- 1) Le canton peut-il créer un service de consultation à disposition des proches pour lutter contre toute forme de radicalisation ?
- 2) Le canton, en collaboration avec les autres cantons romands, peut-il créer une structure d'accueil de jeunes djihadistes de retour des zones de conflits afin de les déradicaliser et de les resocialiser ?
- 3) Le canton dispose-t-il d'une base légale qui permette aux autorités cantonales de poursuite pénale de signaler des personnes devant être surveillées ? Si non, le Conseil d'Etat entend-il faire les modifications nécessaires ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard, pour le groupe vert'libéral

Chigny, le 1^{er} décembre 2015

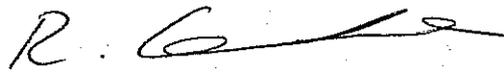
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Régis Courdesse :



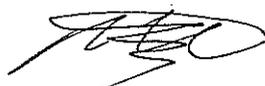
Ella-Dominique Christin :



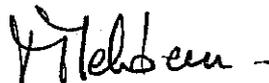
Laurent Miéville :



Lena Lio :



Martine Meldem :



Graziella Schaller :

